



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 9082

Texte de la question

M. Richard Mallié appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les études épidémiologiques portant sur plus de 400 000 sujets et qui ont prouvé l'effet positif d'une consommation modérée de vin sur la diminution des maladies cardio-vasculaires. Pourtant les recherches dans ce secteur en France sont très limitées. Il lui demande de prendre des mesures pour soutenir la recherche dans ce secteur et de préciser les actions que les pouvoirs publics comptent prendre pour faire valoir le bénéfice santé généré par une consommation modérée de vin.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a effectivement connaissance des résultats de diverses études épidémiologiques établissant un effet bénéfique pour la santé d'une consommation modérée de vin. Il existe de plus un certain nombre d'autres études en cours - pas moins de quatre ont été initiées en 2002 - visant à préciser les mécanismes physiopathologiques qui sous-tendent ces effets. En tout état de cause, il apparaît que l'activité de recherche dans ce domaine n'est pas négligeable et que la nécessité d'encourager de plus amples études sur le sujet n'est pas justifiée. Par ailleurs, il serait certainement préjudiciable, en termes de santé publique, de diffuser le message d'un effet bénéfique de la consommation modérée d'alcool, sachant, d'une part, que l'interprétation du terme « modérée » peut être très subjective et que, d'autre part, le risque d'induire une dépendance alcoolique ne peut être négligé.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9082

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5124

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9466